

Entre tours et détours : la prise en compte des usages dans la fabrication de l'espace public

Bénédicte de lataulade

DANS **SPÉCIFICITÉS** 2011/1 (N° 4), PAGES 65 À 70
ÉDITIONS **CHAMP SOCIAL**

ISSN 2256-7186

ISBN 9782918555094

DOI 10.3917/spec.004.0065

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-specificites-2011-1-page-65.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Champ social.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Deuxième partie : Espaces et désaffiliation

Entre tours et détours : la prise en compte des usages dans la fabrication de l'espace public¹

Bénédicte de Lataulade

L'espace public dans ses dimensions politiques, sociales et urbaines est un sujet central dans la fabrique de la ville depuis une trentaine d'années. En effet, les années 1980-1990 marquent l'émergence au sein des villes d'une réflexion sur les enjeux de l'espace libre. Les projets varient entre aménagements prestigieux susceptibles d'améliorer l'attractivité de centres, à des réaménagements favorisant les circulations douces ou la résidentialisation. On observe dans cette lignée une tendance forte à l'idéalisation de l'espace public. Cependant, les supporters d'un renouveau de ces lieux comme vecteurs de mixité sociale, s'opposent à ceux qui évoquent une crise de ces mêmes espaces. Ces derniers dénoncent leur fermeture progressive et le renforcement des règles sécuritaires qui les restreint et les contraint de plus en plus. Va-t-on réellement vers une réduction progressive de l'espace public ou au contraire assiste-t-on à de nouvelles formes d'appropriation des lieux ? Les fabricants de la ville sont amenés à se poser un certain nombre de questions, naviguant entre contraintes urbaines, réglementaires, financières, sociales et politiques.

Les usages au centre de la conception de l'espace public

La prise en compte des usages pour concevoir ou requalifier un espace implique une « démocratisation » de la conception urbaine. Mieux comprendre le fonctionnement des lieux et les attentes des gens augure

¹ Cet article est issu d'une table ronde organisée avec des professionnels en charge de la programmation d'espaces publics : architectes-urbanistes, programmatistes, communicants, sociologues. Tous sont adhérents de l'Association des consultants en aménagement et développement des territoires (ACAD).

d'un aménagement plus respectueux. Au-delà, permettre aux habitants d'agir sur leur cadre de vie les implique davantage dans la production de la ville. La participation citoyenne est devenue un enjeu majeur du processus de fabrication urbaine.

L'espace public n'est pas extensible et pourtant le paradoxe de sa conception moderne est son extensibilité sociale. Limité physiquement, il doit pourtant tout contenir : piétons, voitures, cyclistes, paysage, mobilier urbain... Il faut donc, malgré la tendance à répondre à tous, procéder à des choix. Par exemple, la place de la voiture est un enjeu capital dans la conception des espaces publics d'aujourd'hui : « *partager l'espace public entre la voiture et les autres est un choix fort politiquement, qui implique un vrai travail de pédagogie* ».

Si la prise en compte des usages est essentielle dans la définition des espaces, l'appropriation de ces mêmes espaces reste imprévisible. Or ce sont les appropriations diverses qui rendent les lieux vivants, qui leur donnent sens et vitalité. « *On ne peut pas programmer l'appropriation. Il y a des appropriations magiques, on ne doit pas pouvoir planifier tous les usages. Par exemple, les bords du canal de l'Ourcq où les gens s'assoient sur les pavés des quais, sur des barres de fer improbables est un lieu magique par la richesse des pratiques qui y sont développées* ».

C'est donc sur cette ambivalence entre programmation et imprévisibilité des formes d'appropriation que les concepteurs doivent jongler. La programmation est un pari soumis à l'épreuve des usagers. Imaginer les contours d'un espace et son fonctionnement à venir est une équation qui comprend une inconnue : celle du développement de pratiques spontanées. Il faut pouvoir composer avec les usages formels et informels développés sur l'espace.

Comment se fait cette prise en compte ?

La concertation : un outil d'aménagement ?

La concertation permet de prendre en compte les usages actuels et d'écouter les revendications des différents groupes d'usagers. Le premier enjeu de l'espace public est de pouvoir répondre aux usages présents. La concertation, obligatoire dans bien des opérations, est censée prendre en compte, mettre en débat, rechercher un certain consensus.

Le réaménagement de la « Place de la République » (Paris, Xe arrondissement) offre un exemple intéressant des résultats de la concertation : quatre cents contributions d'habitants ont été postées sur Internet lors de la concertation organisée préalablement au concours de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place. Cette place, tout à fait emblématique, accueille des usages collectifs massifs très contrastés. Une partie des habitants souhaitait une place pour tous, mettant en avant les valeurs d'égalité, de République, incarnées par la statue de Marianne. D'autres préféraient un espace plus morcelé, avec un square d'un côté, les SDF de l'autre... aboutissant à une succession de petits espaces avec des usages dédiés.

De l'espace pour tout à l'espace pour tous, une question se pose : faut-il encourager ou éviter le morcellement des espaces ?

Il semble que l'essentiel soit d'offrir le choix entre espaces affectés et espaces polyvalents, espaces denses en population et espaces d'intimité. L'espace public se décline dans un panel large de lieux offrant une diversité de situations. Le réaménagement des quais de Bordeaux offre un exemple réussi de cette succession d'espaces, portée par un site exceptionnel.

On y trouve un parc des sports, des jardins, un miroir d'eau, un espace de glisse, des marchés et des guinguettes, des commerces etc. La magie de certains lieux dans l'appropriation des espaces est indéniable. Cette magie peut dépendre du cadre urbain, du paysage, de la vue, de l'histoire mais aussi du vécu. Elle transcende la forme urbaine. Ainsi l'esplanade parisienne reste un espace mythique par sa mixité tant fonctionnelle que sociale. Les quais de Seine, depuis la fermeture hebdomadaire des voies sur berges, prouvent, là encore, que les formes d'appropriation peuvent s'inventer en dehors de tout aménagement spécifique.

Mais peut-on anticiper de futurs besoins ?

Aujourd'hui des boulistes revendiquent un terrain de pétanque ici ou là, mais dans 20 ans, y aura-t-il toujours des joueurs de pétanque à cet endroit ?

Si on ne peut pas définir *a priori* les usages futurs, on peut néanmoins éviter certains dysfonctionnements et apaiser les conflits potentiels.

Espace public ouvert à tous ?

Force est de constater que dans ces espaces polyvalents, accessibles à tous, tous les groupes sociaux ou générationnels ne sont pas forcément présents. Une question récurrente se pose : *quid* de la place des jeunes dans l'espace public ?

Jugés trop présents et indésirables, on souhaite les éloigner. Très souvent les consignes sont formelles « *Pas de banc, pas de lampadaire sinon il y a trois jeunes, et s'il y a trois jeunes c'est le début des problèmes...* » L'aménagement doit contribuer à éviter les conflits et pour cela ne pas encourager les jeunes à s'installer. D'autant que les jeunes ne viennent jamais dans les concertations organisées, leur avis n'est donc jamais pris en compte. Cependant, « *faut-il faire des lieux que seuls les jeunes peuvent s'approprier ?* » la question n'est pas aisée à trancher.

Par ailleurs, tout projet urbain actuel doit répondre à des principes sécuritaires. Le développement de la prévention situationnelle témoigne de cette tendance. On semble observer également de plus en plus d'espaces publics fermés : des squares et jardins, des parvis d'églises, de palais de justice...

Les grilles s'érigent çà et là dans les villes, censées protéger, mais aussi limiter. Le nombre d'espaces publics ouverts semble se rétrécir. Mais autour de la table, deux positions s'expriment : « *C'est une vision très pessimiste, car tout ne se ferme pas ; il y a également une demande de vie sociale publique qui contribue à renouveler les espaces* ».

Réversibles et adaptables : des principes de conception essentiels

Aujourd'hui, quelques grands principes prévalent dans la conception de l'espace public. Ne pas hypothéquer l'avenir par des aménagements trop lourds ou trop figés est essentiel. En ce sens les quartiers sur dalle sont un contre-exemple parfait : La Défense, Cergy-Pontoise, Argenteuil, les Ulis... illustrent à quel point la spécialisation des usages est quasiment irréversible (ou bien à des conditions économiques colossales).

Prendre en compte l'avenir suppose d'accepter de ne pas tout maîtriser. Comme on ne peut pas prévoir l'évolution des usages, les points clefs sont la « réversibilité » et « l'adaptabilité » pour répondre à terme aux nouveaux besoins.

Créer des espaces réversibles

L'aménagement, aujourd'hui, d'un espace, ne doit pas empêcher son évolution dans le futur. Il peut être amené à changer d'affectation. Son aménagement doit donc pouvoir préserver à long terme des modifications d'usages, sans intervention trop lourde. En effet, la réalisation d'un espace public demande du temps et de l'argent. La création ou la requalification d'une rue demande parfois plus de deux ans entre la prise de décision et la fin du chantier. Les coûts d'aménagement en milieu urbain peuvent osciller entre 150 à 500 euros le m² études comprises (hors taxe). Soit 1800 à 6000 euros le mètre linéaire d'une rue de douze mètres de large, ce qui représente un investissement important. Ces contraintes financières doivent être prises en compte pour rendre possible l'évolution de l'espace dans le futur à moindre coût.

« Un exemple simple, une rue piétonne peut être transformée en rue mixte si dès la conception cette évolution éventuelle est anticipée. La constitution des couches de fondation (sous les revêtements de surface) et l'implantation des arbres peuvent être conçues dans cette hypothèse d'évolution des usages.

Une rue à sens unique peut être mise à double sens sans avoir à déplacer les bordures des trottoirs, ni les fils d'eau qui impactent les branchements aux réseaux... » explique un architecte-urbaniste.

Créer des espaces adaptables

L'idée est de pouvoir multiplier les fonctions et les usages divers et à terme intégrer une offre nouvelle non prévue. L'adaptabilité doit permettre la mise en place de différentes fonctions dans le même temps : un parking qui devient le lendemain un marché, puis un terrain de rollers... L'adaptabilité permet la polyvalence et l'évolution vers de nouvelles fonctions : un parvis d'école qui évolue en square urbain, un terrain de jeux qui se transforme en jardins familiaux et *vice-versa*...

S'il faut définir *a priori* les fonctions auxquelles doit répondre l'espace public, il n'est pas possible de tout prévoir ni de tout réglementer. On observe aujourd'hui des appropriations occasionnelles plus ou moins acceptables qui peuvent être parfois conflictuelles.

Ainsi l'espace public permet d'accueillir des usages privés qui n'ont pu être contenus à l'intérieur des espaces privatifs : par exemple le stationnement des voitures devant les pavillons, le garage ayant été transformé en une pièce supplémentaire. Des utilisations plus conflictuelles existent notamment dans l'affrontement de différents groupes sociaux ou générationnels dans la conquête des lieux : cela peut être le cas de squares où les jeunes se disputent l'utilisation de l'espace avec des mères de familles et des enfants. Ou bien des trottoirs qui doivent se partager aujourd'hui entre piétons, cyclistes, parkings de deux-roues, poubelles, etc.

La vocation première de l'espace public est de consolider la citoyenneté, voire de renforcer la démocratie. Aussi par le partage qu'il implique, la rencontre qu'il favorise, et la confrontation qu'il exige, il doit rester multiple. Il s'intègre dans une diversité et une hiérarchie qui se déclinent à l'échelle du quartier, de la ville ou de l'agglomération. Il n'y a pas d'égalité entre ce que l'on peut faire au centre ville et dans un quartier d'habitat social. Mais chaque espace implique une réflexion sur ses enjeux et sur les usages qu'il pourra favoriser.

La « réversibilité » et « l'adaptabilité » restent les concepts opératoires d'un aménagement responsable.